

Forum Beni Amir

Forum international sur l'immigration

Le 2-ème Forum international sur l'immigration, organisé par l'Association "Forum Beni Amir" sous le thème du "Droit à l'immigration", a été ouvert, le 27 janvier dernier à Fkih Ben Salah (Maroc), avec la participation d'une pléiade de chercheurs et d'experts marocains et étrangers.

Organisé en collaboration avec le ministère délégué chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger et le Conseil de la Communauté marocaine à l'étranger (CCME), cette rencontre ambitionne de contribuer à l'élaboration d'une stratégie relative à l'émigration au niveau national et international et d'asseoir une coordination entre les politiques adoptées aussi bien par les pays d'origine que d'accueil.

Intervenant à l'ouverture du forum, qui s'est déroulée en présence notamment de M. Mohamed Dardouri, wali de la région de Tadla-Azilal, M. Driss Ajbali, du CCME, a notamment fait remarquer que, contrairement aux autres migrations, la migration marocaine se caractérise pour être mondialisée (du fait que la communauté marocaine est répartie entre 52 pays), massive et représentative de tous les âges.

Soulignant l'apport de telles rencontres pour faire connaître la Communauté marocaine à l'étranger, il a rappelé l'appui du CCME à la société civile qui initie ces rencontres et relevé la spécificité et la portée du thème du "droit à l'immigration" qui interpelle tout un chacun.

Le président de l'Association "Forum Beni Amir", M. Saïd El Allam, a rappelé qu'après l'organisation du 1-er Forum sur le thème de la "Culture de l'immigration", le "droit à l'immigration" s'est invité à cette seconde rencontre, particulièrement comme interrogation à l'heure de la crise économique et des surenchères politiques dans certains pays d'accueil.

Il a estimé que la migration est un "bienfait" eu égard à sa contribution à l'évolution du tissu socio-économique et culturel des pays aussi bien d'accueil que d'origine.

M. El Allam a également plaidé pour une vision distanciée de la migration afin d'étudier la trilogie de +pays "d'exportation", de passage et d'accueil+, en même temps, qui caractérise certains pays.

De son côté, le président du Conseil de la région de Tadla-Azilal, M. Salah El Hamzaoui, a souligné que ce forum devient désormais un cadre à même de permettre d'approfondir le débat sur la question de l'immigration en vue d'apporter davantage de facilitations aux Marocains résidant à l'étranger (MRE) qui restent attachés à leurs régions d'origine.

Après avoir indiqué qu'un grand nombre



de MRE issus de cette région sont installés en Italie (notamment en Lombardie) et en Espagne, il a appelé à la conclusion d'une convention de partenariat entre les régions de Lombardie et de Tadla-Azilal qui se partagent des atouts socio-économiques importants.

Ce 2-ème forum vise également, selon l'Association, à permettre à toutes les associations oeuvrant dans le domaine d'adhérer de manière effective à un réseau national, fournir l'assistance et l'encadrement nécessaires aux MRE pour qu'ils puissent surmonter certains obstacles, outre l'engagement d'un débat de

nature à examiner les questions inhérentes à l'immigration.

Les participants à ce forum de trois jours (27-29) doivent débattre, notamment du droit à l'immigration entre les conventions internationales et les législations nationales et les problèmes que rencontrent les familles immigrées.

Sont inscrits aussi à l'ordre du jour, des ateliers et des conférences animées par des universitaires et des experts, ainsi que des représentants de certaines Organisations internationales.-(MAP)-

Mostafa NAZIH, MAP.

Immigration : La Constitution aborde les questions des MRE



Nezha El Ouafi : «La Constitution de 2011 aborde les questions des MRE selon une approche globale».

- La nouvelle Constitution du Maroc a établi une approche complète et pose les fondations pour la défense des enjeux fondamentaux des immigrés marocains.

La Constitution de juillet 2011 aborde les questions des Marocains résidant à l'étranger (MRE) suivant une approche globale qui tient en ligne de compte leurs intérêts vitaux, a affirmé Nezha El Ouafi, députée marocaine installée en Italie.

Les MRE enregistrent avec fierté le fait que la nouvelle loi fondamentale leur consacre des dispositions qui leur sont propres, a indiqué la députée dans une déclaration à la MAP, en marge du 2e Forum international sur l'immigration qui se tient à Fkih Ben Saleh sous le thème

«Droit à l'immigration».

Cette nouvelle approche peut être décelée à différents niveaux notamment en ce qui concerne l'identité nationale, la participation politique et l'implication dans le développement régional, en relation avec le projet de régionalisation élargie, a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, Nezha El Ouafi a souligné l'importance de tirer profit des compétences marocaines à l'étranger, relevant que l'Italie avait initié une expérience inédite qui consiste à mettre en place d'un répertoire des compétences italiennes à l'étranger, notamment celles installées aux États-Unis.

Pour sa part, le président de l'Association «Forum Beni Amir», organisatrice de ce Forum (27 au 29 janvier), a indiqué que cette deuxième édition vise à contribuer à l'élaboration d'une stratégie relative à l'émigration aux niveaux national et international et d'asseoir une coordination entre les politiques adoptées aussi bien par les pays d'origine que d'accueil.

Elle ambitionne également de mobiliser l'ensemble des associations oeuvrant dans le domaine de l'émigration à adhérer de manière effective à un réseau national et à fournir l'assistance et l'encadrement nécessaires aux MRE sur les questions liées à l'émigration.

Les participants à ce Forum ont débattu, notamment du droit à l'immigration entre les conventions internationales et les législations nationales et des problèmes que rencontrent les migrants.

Source: MAP

Les effets de l'immigration sur l'Espagne, positifs à tous les niveaux



Les effets de l'immigration sur l'Espagne ont été positifs à tous les niveaux, bien que certains milieux prennent les immigrés comme "blocs émissaires" face à la crise économique, a affirmé le chercheur marocain, Mohamed Dahiri, titulaire de la Chaire UNESCO et professeur à l'Université de Cordoue (Espagne)

Il s'agit d'une réalité qui discrédite la prétention et la thèse qui fait assumer aux immigrés la responsabilité de la crise économique dont souffre certains pays d'accueil européens comme l'Espagne, a-t-il indiqué dans une déclaration à la MAP, en marge du 2-ème Forum international sur l'immigration qui se tient à Fkih Ben Saleh sous le thème "Droit à l'immigration".

L'apport socio-économique des immigrés pour le développement des pays d'accueil européens n'est plus à démontrer, a-t-il souligné, ajoutant que les immigrés ont contribué positivement à la résolution de plusieurs problèmes dans ces pays, dont l'Espagne à titre d'exemple.

Les immigrés ont constitué un facteur de développement et de croissance, a-t-il

soutenu, s'appuyant sur les études qu'il a réalisées et sur les statistiques officielles espagnoles dont les rapports du bureau économique du chef du gouvernement, les données du ministère du travail et des affaires sociales et celles d'établissements bancaires.

Il a affirmé, à ce propos, que grâce à l'immigration, le Produit intérieur brut (PIB) en Espagne a connu, de 1995 à 2006, une hausse sensible, relevant la création de 247.000 entreprises par les immigrés durant cette période. Après avoir rappelé que la migration est un phénomène naturel ayant contribué au développement des pays d'accueil, ainsi que des pays exportateurs, il a appelé les partis politiques dans certains pays d'accueil à cesser de politiser l'immigration.

Le 2-ème Forum international sur l'immigration, tenu du 27 au 29 janvier, vise, selon les organisateurs, à contribuer à l'élaboration d'une stratégie relative à la migration aux niveaux national et international et d'asseoir une coordination entre les politiques adoptées aussi bien par les pays d'origine que d'accueil.

Elle ambitionne également de mobiliser l'ensemble des associations oeuvrant dans le domaine de l'émigration à adhérer effectivement à un réseau national et à fournir l'assistance et l'encadrement nécessaires aux MRE sur les questions liées à la migration.

Les participants à ce forum ont débattu, notamment du droit à l'immigration entre les conventions internationales et les législations nationales et des problèmes que rencontrent les migrants.

(MAP).

Résumé de quelques interventions d'experts internationaux de la question migratoire



La conclusion de conventions bilatérales entre les États constitue l'un des mécanismes les plus efficaces pour l'organisation de l'immigration, souligne Livia Turco, ancienne ministre italienne, présidente du Forum d'immigration au Parti démocrate italien.

Lors de l'une des séances plénières du 2e Forum international sur l'immigration, organisé à Fkih Ben Salah (27-29 janvier) par l'Association «Forum Beni Amir» sous le thème du «Droit à l'immigration», Livia Turco a souligné l'importance de l'organisation de l'immigration et de la conclusion de conventions bilatérales en la matière pour en préciser le cadre avec la vision d'en faire un levier de développement.

Soulignant que l'immigration constitue l'une des questions essentielles en matière de gouvernance sociale, Livia Turco, auteur de la loi Turco-Napolitano (n° 40/1998) qui fournit un cadre essentiel pour le processus d'enracinement des immigrés dans les sociétés d'accueil, s'est particulièrement référée au cadre juridique qui organise l'immigration entre l'Italie et le Maroc grâce auquel elle constitue en fait une expérience «réussie».

Elle a souligné que les conventions bilatérales organisent mieux l'immigration légale, notamment lorsqu'elles sont accompagnées de l'encouragement à la formation professionnelle dans les pays d'origine.

Elle a, par ailleurs, insisté sur l'importance de l'enracinement de la culture de la cohabitation et du respect mutuel des spécificités, pour faciliter l'intégration des immigrés dans les pays d'accueil.

Elle a, également, mis en exergue l'apport socio-économique de la Communauté marocaine résidant dans son pays, la plus ancienne en Italie et qui se classe en 3e position, du point de vue nombre.

INTERVENTION D'EL JAMRI, EXPERT DES NATIONS UNIES

L'expert marocain Abdelhamid El Jamri a, dans le même registre, donné un aperçu sur l'évolution de la

question de la migration, mettant l'accent notamment sur la mobilisation, qui avait pendant longtemps fait défaut, des associations et des syndicats pour la défense des droits des immigrés dans les pays d'accueil.

El Jamri, président du Comité des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants, a rappelé que l'immigration est particulièrement une question de dispositions juridiques, à faire évoluer pour stipuler et encadrer les droits des immigrés afin de pouvoir défendre, ensuite, leur respect.



Il a, à ce propos, souligné l'importance de l'action de la société civile et des syndicats dans la défense de ces droits et rappelé également que la migration est un phénomène mondial, naturel et très ancien qui doit être traité sur le plan international dans le cadre d'études prospectives.

El Jamri a, par ailleurs, mis en garde contre certaines agences de recrutement et d'émigration et appelé à la mise en place de systèmes de contrôle de leur travail.

INTERVENTION DE STEFANO RIZZO

Dans le même ordre d'idées, Stefano Rizzo, professeur de relations internationales à l'Université de Rome «La Sapienza» et directeur-adjoint de l'Institut Geopec, a fait remarquer que la migration est un processus naturel qu'on ne peut arrêter et qu'elle n'est pas un fait isolé mais s'inscrit, plutôt, dans un espace géopolitique.

Rizzo a regretté que nombre de politiques publiques en matière d'immigration, en ignorant la réalité et les vérités historiques, étaient «myopes».

Dans le cadre de l'approche géopolitique de son intervention, il a estimé que les politiques sécuritaires adoptées en Europe à l'égard des pays du Sud et l'incapacité des observateurs «les plus raffinés» à prospecter l'avenir et comprendre les revendications des peuples n'ont pas contribué à

trouver des solutions adéquates à la question de l'immigration.

L'Europe est consciente que les travailleurs immigrés ont largement contribué à son progrès économique et culturel, a-t-il indiqué, appelant les décideurs politiques du vieux continent, au lieu de chercher à stopper l'immigration, à la traiter dans le cadre de la vision d'un développement commun.

Ce 2e Forum international sur l'immigration ambitionne de contribuer à l'élaboration d'une stratégie relative à l'émigration aux niveaux national et international et d'asseoir une coordination entre les politiques adoptées aussi bien par les pays d'origine que d'accueil.

Il vise également à permettre à toutes les associations œuvrant dans le domaine d'adhérer de manière effective à un réseau national, fournir l'assistance et l'encadrement nécessaires aux Marocains résidant à l'étranger pour qu'ils puissent surmonter certains obstacles, outre l'engagement d'un débat de nature à exami-

ner les questions inhérentes à l'immigration.

Les participants à ce Forum doivent débattre, notamment du droit à l'immigration entre les conventions internationales et les législations nationales et les problèmes que rencontrent les familles immigrées. Sont inscrits aussi à l'ordre du jour, des ateliers et des conférences animées par des universitaires et des experts, ainsi que des représentants de certaines Organisations internationales.

Le Forum a, en marge de ses travaux, rendu un vibrant hommage au professeur Ahmed Moatassim, originaire de la région de Tadla-Azilal, Dr en sciences de l'éducation, en sciences politiques et en sciences humaines et sociales, actuellement professeur-chercheur à la Sorbonne, à Paris.

Mostafa Nazih MAP

Atelier: Diagnostic des problématiques économiques, sociales et culturelles au sujet de la question migratoire.

Co-Présidents :

- Dr Abderrahman El Fouladi
- Pr. Ali Boulahcen

Rapporteurs :

- M. Mohamed Merzouki
- M. Abdeljalil Zaidane

Participants: 24 personnes avec une représentation féminine de 25%.

Recommandations :

1. Reconsidérer la recherche sur la migration en mettant à la disposition des chercheurs les moyens matériels, techniques et financiers nécessaires à la recherche ;
2. Etudier la possibilité de mise en place d'un centre d'études en sciences humaines et sociales dans la région ;
3. Sensibiliser davantage la société marocaine à la question des migrants subsahariens au Maroc ;
4. Créer et/ou renforcer des entités de communication au sein des représentations diplomatiques et consulaires marocaines à l'étranger ;
5. Instaurer un système de guichet unique capable de répondre dans des délais raisonnables aux requêtes d'investissement formulées par les marocains résidants à l'étranger et désigner au sein des Centres régionaux d'Investissements d'un «Guichet MRE» facilitateur ;
6. Sensibiliser les MRE aux dispositions

législatives en vigueur, en utilisant les médias de masses ainsi que les médias communautaires dans les pays d'accueil, notamment dans les domaines suivants :

- Code de la famille et de l'enfance ;
 - Codes des marchés et des investissements ;
 - Le droit foncier
 - Assouplir les procédures administratives concernant la réception des dons en nature notamment le matériel éducatif, médical et paramédical ;
 - Repenser les contenus d'enseignement scolaire afin de réhabiliter le statut de «Migrant» ;
 - Faciliter la réintégration des MRE retournant au Maroc et plus particulièrement leurs enfants ;
 - Tenir compte de l'approche «Genre» dans l'élaboration des budgets alloués aux structures chargés des MRE ;
 - Étudier la création d'une «Caisse de dernier recours» financée solidairement par les MRE, l'Etat et les pays d'accueil ;
 - Mettre en place «Un réseau de la société civile d'ici et d'ailleurs» ;
- Publier les travaux du Forum vu la richesse du contenu et la qualité des intervenants